Le régime de Hissein Habré et les répressions à caractère ethnique au Tchad (1982-1990)

Arnaud Dingammadji
Historien, Université de Sarh – Sarh, Tchad

L'Afrique noire a connu plusieurs régimes autoritaires dits « durs » au lendemain des indépendances. Cependant, très peu ont autant fait souffrir leurs propres peuples que celui de Hissein Habré, d'où le procès de ce dernier devant une cour spéciale africaine à Dakar.

En effet, prétendant que seul un régime fort est à même de garantir la sécurité et le redressement du pays, Hissein Habré a instauré, pendant huit ans (1982 et 1990), une des pires dictatures de l'Afrique postcoloniale, avec un bilan macabre d'environ 40.000 morts.

L'une des particularités de sa politique de répression a été la persécution à outrance des groupes ethniques perçus dans leur entièreté comme des entités ennemies. Plusieurs de ces groupes ont fait l'objet de vastes campagnes de terreur, émaillées de tueries massives, de pillages, de destructions de villages, etc. Au regard de l'ampleur du déchaînement de la violence et des dégâts qui l'ont toujours caractérisées, cette politique de persécution ethnique nécessite un examen plus approfondi et détaillé afin d'en saisir les différents contours.

Dans le cadre d'un travail restreint comme celui-ci, nous nous contenterons d'aller à l'essentiel en l'abordant dans une perspective historique. Cela revient à mettre l'accent, d'une part, sur ses grandes phases, ses mobiles, les modalités de son déploiement et sur ses dégâts et de l'autre, sur la question de la mémoire des crimes y afférents. De façon plus concrète, notre communication s'articule en trois parties. La première présente un aperçu du régime de Hissein Habré et de sa politique de répression généralisée. La deuxième décrit les différentes phases, de la répression des groupes ethniques sara, arabe, hadjaraï et zaghawa. Enfin, la dernière fait le point sur la question de la mémoire des crimes du régime habréen.

1 Le régime de Hissein Habré et sa politique de répression

Pendant les huit années de son régime, Hissein Habré a régné par la terreur, l'arbitraire et le sang. Au prétexte que le Tchad, ruiné, a besoin d'un régime fort pour son redressement et sa sécurité, il a instauré une des pires dictatures de l'Afrique contemporaine. Au cours de ces années de plomb, le Tchad ressemblait à une vaste prison à ciel ouvert où fonctionnait à plein régime une véritable industrie de la mort.

1.1 Les fondements théoriques de la dictature habréenne

L'autoritarisme est une pratique politique qui s'est généralisée en Afrique subsaharienne au cours des trois premières décennies des indépendances (1960-1990). Son discours de légitimation mettait en avant les mythes du développement et de construction nationale et dénonçait la démocratie pluraliste comme un danger pour l'Afrique, en tant qu'elle serait source de divisions ethniques et tribales [1]. Dès lors, les régimes forts à parti unique sont présentés comme une nécessité. C'est dans cette sorte de mimétisme autoritaire qu'il faut trouver la première clé de compréhension de la dictature de Hissein Habré.

Le deuxième niveau de compréhension est lié au contexte historique du Tchad au moment de l'accession de Hissein Habré au pouvoir. Il s'agit d'un contexte de chaos généralisé, de déliquescence de l'État et de menace d'invasion et de « satellisation » du Tchad par la Libye [2]. Habré lui-même en fait la description, le 28 septembre 1982, avec un certain réalisme :

« *Que se passait-il avant le 7 juin dernier ? Le Tchad était un pays plongé dans la guerre, la misère, la désunion, l'anarchie, le chaos tout court. Onze tendances gouvernaient le pays. Les seigneurs de guerre régnaient partout sur l'ensemble du territoire avec leurs armées. Et le pays était livré à l'arbitraire. Le peuple tchadien était livré aux pillages et aux exactions de tous ordres. L'étranger tirait les ficelles ; il utilisait les uns et les autres, les opposait, les divisait, les manipulait. Le Tchad, en tant qu'État, en tant que Nation, n'existait pratiquement pas* [3] ».

L'autoritarisme habréen fonde largement son discours de légitimation sur cette double situation de chaos généralisé à l'intérieur et de menace extérieure.

Profondément inspiré par la pensée politique de Nicolas Machiavel, le projet politique de Hissein Habré, dès le début de son règne, part du principe que lorsqu'un État est menacé dans son existence par un péril majeur, il est permis à ses dirigeants de déroger au droit et à la morale au nom de la nécessité d'État. Autrement dit, de recourir aux mesures d'exception, propres à ramener l'ordre, l'unité, la paix et la stabilité. Dès lors, le recours à la violence comme arme politique se trouve justifié. Il est perçu comme une sorte de thérapeutique, un instrument de salut public. Se considérant comme un homme providentiel comparable aux dictateurs de la Rome antique, Hissein Habré en

1. Médard J-F., « Autoritarismes et démocratie en Afrique noire », *Politique africaine n° 43*, 1991, p. 93-104.

2. Otayek R., « La Libye face à la France au Tchad : qui perd gagne ? », *Politique africaine* n° 16, décembre 1984, p. 70-71.

3. Service de la Presse Présidentielle, *Flash sur le Tchad*, Imprimerie du Tchad, N'Djaména, 1982, p. 5.

a fait un usage orgiaque [4]. Il veut ressembler dans ses actions, non pas au faible prince florentin qui laissa prospérer le désordre dans son État, mais plutôt à César Borgia qui, d'après Machiavel, a réussi à réunifier la Romagne et à y ramener paix et fidélité grâce à ses « qualités » d'homme cruel et sanguinaire [5].

Allahou Taher a bien perçu cette vision lorsqu'il écrit : « *Pour lui [Habré], le Tchad a besoin d'un régime autoritaire qui mettra de l'ordre avant d'instaurer la démocratie. Le plus fort doit donc gouverner le Tchad afin de créer, au besoin par la force, les conditions d'une vie politique normale* [6] ».

Une des dernières clés de compréhension de cette dictature réside dans la personnalité de Hissein Habré lui-même. En effet, d'après Jean-François Médard [7] et Daniel Bourmaud [8], la personnalité du tyran joue un rôle décisif dans le degré de la violence dans son pays. Autrement dit, le degré dur ou modéré des régimes autoritaires est étroitement lié à la personnalité de leurs dirigeants. Cela semble d'autant plus vrai que dans le cas du Tchad, Goukouni Weddeye, qui a précédé Habré au pouvoir, dans des conditions plus difficiles, n'a pas laissé derrière lui des charniers et des souvenirs d'atrocités. Hissein Habré, par contre, sort de l'ordinaire et semble porter la violence dans l'âme. Les multiples témoignages sur sa jeunesse et son itinéraire politique tumultueux avant 1982, décrivent certes un homme méticuleux et courageux, mais surtout un homme nerveux, arrogant, agressif et violent [9]. Le recours permanent à la violence comme arme politique a été le déterminant majeur de sa stratégie d'émergence et de conquête du pouvoir [10].

1.2 Cadre légal, instruments et pratiques de la dictature

Le prétexte de l'État fort a amené Hissein Habré à instaurer, durant son règne, une dictature implacable. L'objectif principal est de lui assurer une mainmise totale sur tout le pays. Cette dictature se décline en trois dimensions : verrouillage institutionnel et contrôle total de l'État, développement des forces de répression et politique de répression à grande échelle.

1.2.1 Verrouillage institutionnel et contrôle de l'État

Les conditions de ce verrouillage et de ce contrôle ont été soigneusement introduites en amont dans l'Acte fondamental, constitution provisoire taillée sur mesure, adoptée et publiée sans référendum le 18 octobre 1982 [11]. Ce texte concentre tous les pouvoirs

4. Tétémadi Bangoura M., *Violence politique et conflits en Afrique : le cas du Tchad*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 311-326.

5. Machiavel N., *Le Prince*, traduction française par Albert Tserstevens, Paris, Librio, ed. 2008, chap. XVII.

6. Taher, A., *L'évolution constitutionnelle du Tchad*, Paris, Aresae, 1996, p. 16.

7. Mead J. -F., *op. cit*, p. 98.

8. Bourmaud, D., 2006, « Aux sources de l'autoritarisme en Afrique : des idéologies et des hommes », *Revue internationale de Politique comparée*, vol. 13, p. 625-641.

9. Caron L., *Au Sahara tchadien : l'administration militaire au moment de l'indépendance. Borkou-Ennedi-Tibesti, 1955-1963*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 205-206.Voir aussi l'article : « Hossein Habré face à ses crimes », *Jeune Afrique* n° 2844, 12 au 18 juillet 2015, p. 22-33.

10. Dingammadji A., *Hissein Habré et la conquête du pouvoir au Tchad, 1971-1982*, Mémoire de Master d'Histoire, Université de Maroua, Cameroun, 2013a.

11. Voir le texte in *Recueil de textes officiels*, volume I, 1982, p. 3-17.

exécutif et législatif entre les mains du Président de la République [12]. De ce fait, il consacre sa prééminence en tant que moteur et pivot de toutes les institutions. En face de lui, le Conseil national consultatif (CNC), parlement provisoire, n'est qu'une coquille vide tandis que le pouvoir judiciaire est lui pratiquement impuissant.

Le parti unique, l'Union Nationale pour l'Indépendance et la Révolution (UNIR), est le deuxième levier de contrôle. Tous les Tchadiens en sont membres *de facto*. À travers ses ramifications, il encadre étroitement la population jusqu'au plus petit hameau de la brousse. Le multipartisme est, dans ces conditions, perçu comme un grave danger qu'il faut catégoriquement rejeter, car il ouvrirait « *la porte aux divisions, aux palabres, aux luttes tribales ou régionales* [13] » et « *signifierait désordre, divisions et sûrement guerre* [14] ». Bien entendu, le syndicat est unique et les associations de la société civile inexistantes. Le droit de grève n'est pas reconnu, car sous Hissein Habré tout mouvement de grève est tacitement assimilé à une tentative de coup d'État ratée ! Les agents de l'État se sont vus imposer un demi-salaire mensuel et la population dans son ensemble, une multitude de contributions financières obligatoires. Aucune protestation n'était bien entendu admise. La presse privée est elle aussi interdite et les médias publics sont de simples instruments de propagande et de relais du culte de la personnalité du *Grand Camarade*. Développée à outrance, ce culte a été porté à un niveau paroxysmal. Hissein Habré est littéralement mythifié et déifié. Le pays semble lui être totalement acquis, tant il en tient les rênes fermement.

En réalité, en instaurant le système du tout unique et du tout obligatoire, il veut demeurer le seul maître du Tchad. D'où le rejet de la concurrence politique. Grâce à ses pouvoirs quasi illimités et au parti, il contrôle complètement le jeu politique. Il est au centre de tout et contrôle tout. Il est aidé en cela par les membres de sa famille et de sa tribu qu'il a placés aux postes les plus juteux et les plus stratégiques. En dehors des postes clés de l'armée, des services de sécurité et des finances, ceux-ci constituent l'écrasante majorité des effectifs de la Sécurité présidentielle [15]. Les plus influents sont même membres, avec le Président lui-même, d'un puissant cercle informel de décisions appelé *Aïn Galaka*.

1.2.2 Obsession sécuritaire et développement des forces de répression

Durant tout son règne, Hissein Habré était obsédé par les questions de défense et de sécurité. Son cauchemar provient de la prégnance de la menace libyenne au Nord et de la multiplication des foyers insurrectionnels à l'intérieur. De ce fait, il voit des « ennemis » partout. L'État fort dont il rêve doit donc être un État doté d'une terrible capacité de nuisance, propre à briser l'élan dominateur de l'ennemi extérieur et à écraser les ennemis intérieurs, eux-mêmes perçus comme le prolongement de la menace extérieure.

12. Magnant J.-P., *La République du Tchad*, document dactylographié (inédit), N'Djaména, 1985, p. 18-19.

13. *Info Tchad*, 16 septembre 1986, p. 1.

14. *Idem*.

15. Commission d'enquête nationale, *Les crimes et détournements de l'ex-Président Habré et de ses complices : rapport de la commission d'enquête nationale du Ministère Tchadien de le Justice*, Paris, L'Harmattan, 1993, p. 18-20.

Dès lors, on n'est pas surpris d'entendre Hissein Habré déclarer que le Tchad « *a besoin d'une armée nombreuse, forte et dotée de moyens modernes*[16] ». Ou encore qu'« *une nation sans une armée forte, moderne et motivée est vouée à la domination et à l'humiliation*[17] ». C'est dans cette logique que les Forces armées nationales tchadiennes (FANT) ont été créées et portées à un haut niveau de puissance. C'est également la même logique qui a présidé, au départ, à la création (26 janvier 1983) d'une centrale de renseignements, la Direction de la documentation et de la sécurité (DDS). Par la suite, ces deux institutions ont été plus ou moins déviées de leur mission initiale. Elles sont devenues des instruments de répression des populations, au même titre qu'une multitude d'autres organes comme la Brigade spéciale d'intervention rapide (BSIR[18]), la Sécurité présidentielle, le Service d'investigation présidentielle (SIP), les Renseignements généraux, la Brigade mixte de la sécurité intérieure (BMSI), la Milice populaire révolutionnaire (MPR), etc.

Expression concrète de l'État fort habréen, fossoyeur plutôt que bouclier du peuple, cette redoutable machine de répression est en réalité un instrument de domination politique d'un homme et de son clan. Hissein Habré l'a certes utilisé constamment pour briser le rêve libyen de domination du Tchad, mais en même temps, il s'en est servi pour asseoir son pouvoir par la terreur et dans le sang.

1.3 Une politique de répression à multiples facettes

« *Sous le gouvernement d'Hissein Habré (1982-1990), le pouvoir tchadien a appliqué une politique délibérée de terreur destinée à décourager toute forme d'opposition. Des opposants, réels et soupçonnés, et leurs familles, ont été victimes de graves violations de leurs droits. Les populations civiles ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires commises à titre de représailles contre les actions de groupes d'opposition armée en fonction de critères purement ethniques et géographiques. Des milliers de personnes, soupçonnées de ne pas soutenir le gouvernement furent arrêtées et détenues secrètement par la Direction de la documentation et de la sécurité (DDS). Des milliers de personnes sont mortes dans les locaux de cette dernière – tuées sous l'effet de la torture, des conditions inhumaines de détention ou du fait de l'absence de soins médicaux. Combattants capturés et civils non armés furent exécutés de manière extrajudiciaire. Certains furent abattus, d'autres brûlés vifs ou empoisonnés, d'autres encore torturés à mort ou tués par privation de nourriture*[19] ». Ce long passage d'un rapport d'Amnesty International résume à lui seul, tout l'univers infernal de la répression politique au Tchad sous Hissein Habré. Cette répression se déploie sous plusieurs formes. Nous n'en retenons que quatre que nous décrirons à grands traits. Il s'agit des arrestations et détentions arbitraires, de la torture et des conditions inhumaines de détention, des exécutions extrajudiciaires et de la persécution des groupes ethniques.

16. *Info Tchad,* 29 septembre 1982, p. 14.
17. *Al-Watan* n° 311, 16 février 1985, p. 3-4.
18. Une branche armée de la DDS.
19. Amnesty International, *2001, Tchad. L'héritage Habré*, Londres, octobre 2001, p. 1.

1.3.1 Les arrestations et détentions arbitraires au secret et sans jugement

Ces pratiques constituent la première forme de répression sous le règne de Hissein Habré. Pratiquées à grande échelle, elles reposent le plus souvent sur les motifs suivants : opposition politique ou armée réelle ou supposée, complicité avec l'ennemi libyen, appartenance à une ethnie dont des élites sont perçues comme des opposants au régime, insulte au chef de l'État ou à son régime, retour au pays après un séjour à l'étranger [20], etc.

1.3.2 La torture et les conditions inhumaines de détention

La répression se caractérise, au regard du nombre très élevé de détenus, par une prolifération des prisons sur l'ensemble du territoire [21]. Dans ces prisons, les détenus sont soumis régulièrement à la torture et à d'autres traitements inhumains et dégradants [22]. Véritables mouroirs ou enfers sur terre, peu de détenus en sortaient vivants. Dans un rapport du 24 août 2014, un expert des Chambres africaines extraordinaires estime que la mortalité dans ces prisons a été, pendant la période de pic de 1985 à 1987, des centaines de fois plus élevée que la mortalité normale des hommes adultes tchadiens pendant la même période. En outre, cette mortalité a été substantiellement plus élevée que celles des pires contextes du vingtième siècle de prisonniers de guerre [23]. Preuve de ces mauvaises conditions, les survivants recueillis le 1er décembre 1990, après la fuite de Hissein Habré, sont de véritables squelettes ambulants [24] semblables aux prisonniers découverts dans les geôles nazis en 1945.

1.3.3 Les exécutions extrajudiciaires

Les exécutions extrajudiciaires constituent la troisième marque de la politique de répression du régime Habré. De 1982 à 1990, aucun prisonnier politique n'a été présenté devant un juge. La pratique courante consiste à sortir les détenus nuitamment de prisons, individuellement ou par groupes, et à les exécuter sommairement à la périphérie des villes. D'où le grand nombre de charniers et « abattoirs humains » trouvés aux environs de N'Djaména, Mongo, Sarh, Koumra, etc. Parfois, les victimes sont des prisonniers de guerre capturés sur le front nord ou des rebelles Codos du Sud ralliés et désarmés. D'autres sont des militaires des forces régulières (FANT), tués collectivement pour avoir dénoncé l'injustice au sein des forces armées [25]ou accusés de ne pas s'être suffisamment battus contre l'ennemi [26]. D'autres encore, sont des opposants en

20. Human Rights Watch, *La Plaine des morts. Le Tchad de Hissène Habré, 1982-1990*, Black Print CPI, Iberica, Sant Andreu de la Barca, Espagne, 2013, p. 122-145.

21. Rien qu'à N'Djaména, il y en avait au moins sept.

22. Guengeng S., *Prisonnier de Hissein Habré : l'expérience d'un survivant des geôles tchadiennes et sa quête de justice*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 53-82.

23. Chambres africaines extraordinaires (CAE), 2015, *Ordonnance de non-lieu partiel, de mise en accusation et de renvoi devant la Chambre africaine extraordinaire d'assises*, 13 février 2015, Dakar, 2015, p. 39.

24. Sur les différentes formes et méthodes de torture pratiquées dans les prisons de la DDS, voir Amnesty International, 2001, p. 28 et Human Rights Watch, 2013, p. 153-156.

25. C'est le cas de 300 éléments des FANT basés à Wour (Tibesti) massacrés pour avoir dénoncé l'inégalité de traitement entre eux et les soldats de la Sécurité présidentielle. Pour des détails, voir l'interview d'Idriss Déby in *Jeune Afrique* n° 1565, décembre 1990, p. 7-8.

26. En mars 1990, des dizaines de soldats gouvernementaux ont été tués par leurs frères d'armes à Bahaï et Tiné dans le Nord-est pour avoir manqué de combativité face aux rebelles du MPS. Pour les détails, voir le rapport d'Amnesty International pour l'année civile 90-91, p. 264-265.

exil, tués à l'étranger, par un service spécial de la DDS, ou capturés et abattus au pays après leur rapatriement [27].

1.3.4 La persécution des groupes ethniques

Enfin, le régime de Hissein Habré ne s'est pas attaqué uniquement qu'aux individus. La répression a également visé des groupes ethniques entiers. Ce dernier aspect de la répression étant le principal sujet de notre communication, nous lui consacrons la suite de nos analyses.

2 Les répressions à caractère ethnique

Hissein Habré a une conception particulière de la responsabilité pénale. Chaque fois qu'un individu ou un groupe d'individus entre en rébellion armée contre son régime, toute sa famille et tout son groupe ethnique deviennent, *de facto*, des ennemis à éliminer. Ils sont considérés comme forcément complices et donc forcément coresponsables. Lorsque le crime de rébellion se double de la connexion, réelle ou supposée, avec l'ennemi libyen, la sanction est implacable : c'est la répression à outrance et à grande échelle. Cette logique de la responsabilité collective explique les vastes campagnes de répression dont ont été successivement victimes les Sara, les Arabes, les Hadjaraï et les Zaghawa, entre 1982 et 1990.

2.1 Le régime Habré et la répression des populations Sara

Le terme Sara désigne un ensemble de populations culturellement et linguistiquement apparentées vivant au Sud du Tchad. Dans son sens abusif, il désigne toutes les populations non-musulmanes des cinq anciennes préfectures du Sud du Tchad [28]. Dans ce dernier sens, il est synonyme du terme « Sudistes » (habitants du Sud, chrétiens et animistes) par opposition à « Nordistes » (habitants du Nord, musulmans).

2.1.1 À l'origine, était la haine anti-Sara

La haine anti-Sara est un élément déterminant du parcours, du discours et de l'action politiques de Hissein Habré. Ceux qui l'ont côtoyé dans sa jeunesse, le décrivent comme un homme nourrissant une haine viscérale à l'égard des Sara. C'est ce sentiment qui l'a poussé à baptiser son mouvement rebelle, Forces armées du Nord (FAN [29]) en 1972.

En 1978-1979, alors qu'une crise politique l'opposait au Président Malloum (un Sara), dont il cherche à prendre la place, Hissein Habré n'a pas hésité à instrumentaliser les clivages ethniques, religieux et régionaux nord-sud. Il a ainsi ouvertement fait du discours de la haine anti-Sara, le socle de sa stratégie de séduction et de mobilisation des masses musulmanes derrière sa personne. De cette période datent les expressions : « *Le musulman est le frère du musulman* », « *Hissein Habré est l'œil des musulmans* [30] ». Le résultat de cette manipulation a été, sans surprise, la guerre civile de 1979 qui, rappelons-le, a été marquée par d'horribles massacres interethniques au Nord, au

27. - Amnesty International, 2001, *Op. cit.* p. 13.

28. Lanne B., « Les populations du Sud du Tchad », *Le Mois en Afrique* n° s 163/164, 1979, p. 43-64

29. Par opposition à l'Armée nationale tchadienne (ANT) qui, selon lui, est une armée des Sudistes pour opprimer les Nordistes.

30. Dingammadji A., *op. cit.*, p. 129-133.

Centre et au Sud du pays [31]. N'Djamena, un des hauts-lieux de ces massacres, est connu sous le nom d'*Abattoir des Sara*. Le même procédé a produit les mêmes effets lors de la deuxième guerre de N'Djaména en1980. Le charnier de Sabangali, découvert en décembre 1980 non loin de la résidence de Hissein Habré, en est la preuve parlante.

Au regard de toutes ces pratiques, Hissein Habré jouissait déjà entre 1979 et 1981, d'une sordide réputation d'« Hitler national » et de « bourreaux des Sara ». Il n'est dès lors pas étonnant que sa victoire du 7 juin 1982 soit perçue au Sud comme le signe d'un malheur imminent.

2.1.2 La répression en question

L'arrivée de Hissein Habré au pouvoir est synonyme de descente aux enfers pour les populations du Sud. Pendant quatre ans (1982-1985), elles ont été soumises à un véritable régime d'airain, de feu et de sang. La vie quotidienne était alors rythmée de violences en tous genres : pillages, viols, arrestations et détentions arbitraires, torture, tueries massives de paysans avec incendies de villages et de récoltes, liquidation des cadres, etc. Cette répression s'est déroulée en trois vagues successives : 1982, 1983 et 1984-1985.

↪ *Les FAN au Sud comme une armée étrangère en pays conquis*

Quelques mois après leur entrée à N'Djaména, les forces d'Hissein Habré conquièrent sans coup férir le Sud en début septembre 1982 et renversent le Colonel Abdelkader Wadal Kamougué qui s'enfuit en exil à Brazzaville [32]. S'ouvre alors au Sud, une période d'arbitraire où les combattants des FAN imposent leur loi à la Kalachnikov. Agissant sur le mode d'une armée étrangère en pays conquis, ils se sont livrés en toute impunité, à des exactions en tous genres sur les populations : pillages, viols, passages à tabac, exécutions sommaires [33], etc.

De nombreux hauts cadres civils et militaires sont liquidés. Parmi les plus connus, on peut citer : Ningayo Karyom, Préfet de Moundou, Mbida Roassim, Sous-préfet de Bébédja, Ousman Touadé, avocat-journaliste, Raymond Matha, ingénieur des Eaux et forêts, Capitaine Déring Koumaba, ancien Ministre des Affaire étrangères mais surtout le Lieutenant-colonel Allafi, ancien chef d'état-major de l'armée, exécuté à Laï le 24 octobre 1982. Les conditions de son assassinat ont choqué tout le Sud. Après une comparution sommaire devant un tribunal constitué de combattants, il a été décapité. Son corps a été laissé à la vue du public pendant plusieurs semaines avec interdiction de sépulture. Son exécution relève d'une pure vengeance. Les FAN lui reprochent en effet d'avoir été en 1966, du temps de Tombalbaye, responsable d'atrocités sur les populations de Bardaï (Tibesti) alors qu'il commandait là comme sous-préfet. Dans

31. Lanne B., « Le Sud du Tchad dans la guerre civile (1979-1980) » in *Politique Africaine* n° 3, septembre 1981, p. 77-78.

32. Entre 1979 et 1982, le Sud du Tchad vivait en quasi autonomie sous la houlette d'un Comité Permanent dirigé par Kamougué.

33. Buijtenhuijs R., *Le Frolinat et les guerres civiles du Tchad 1977-1984*, Paris, Karthala /ASC, 1987, p. 290-291.

un rapport au titre évocateur, *Détentions et tueries arbitraires dans la République du Tchad,* Amnesty International a largement fait écho de cette situation [34].

Les officiers de l'ancienne armée fidèle au Colonel Kamougué sont régulièrement humiliés par les jeunes combattants. Ignorant l'autorité des responsables administratifs fraîchement nommés par Hissein Habré, ceux-ci s'arrogent toutes les compétences. Ils sont à la fois militaires, policiers, juges, douaniers, agents du trésor, etc. Les amendes et séquestrations arbitraires, les rackets et autres confiscations de biens sont monnaies courantes. En un mot, avec l'arrivée des FAN, le Sud a été transformé en une véritable jungle [35].

Face à ce régime d'airain, le mécontentement est général et les réactions, diverses. Certains (une minorité de fonctionnaires et d'adversaires de Kamougué) acceptent de collaborer avec le nouveau maître. D'autres, préfèrent quitter cet « enfer sur terre » pour se réfugier dans les pays voisins (République Centrafricaine, Cameroun, etc.). D'autres, enfin, décident de résister par les armes. Ils sont les initiateurs de la rébellion des Codos (abréviation de commandos) laquelle va servir de prétexte à une répression plus accrue des populations dès 1983.

↪ *La répression de 1983 ou la première campagne de pacification du Sud*

Au début de l'année 1983, les FANT [36] ne sont plus les seuls maîtres du terrain au Sud du Tchad. De nouveaux acteurs militaires, les rebelles Codos on fait leur apparition, comme mouvement d'autodéfense [37]. Ceux-ci sont organisés en plusieurs groupes plus ou moins indépendants : Codos Rouges, Codos Verts, Taureaux et Panthères, Codos Espoir, Codos Logtan et Nadji, Codos Cocotiers, etc.

Les premières attaques des Codos datent de mars-avril 1983. Leur mode opératoire repose essentiellement sur les embuscades sur les axes routiers mais surtout sur la guerre économique. Cette dernière vise à priver le gouvernement Habré de sa principale source de revenus, le coton. Pour ce faire, les Codos se sont employés à détruire les stocks d'intrants agricoles, à brûler le coton déjà acheté aux paysans ou les véhicules de transport de coton. Certaines fois, ils ont directement attaqué les usines d'égrenage [38] dont celles de Kélo et de Kyabé.

Face aux attaques des insurgés, le gouvernement a réagi de façon musclée. Comme les rebelles disparaissent à chaque fois dans la brousse après leurs coups, ce sont les populations civiles, considérées comme leurs parents et leurs complices, qui en paient le prix. Les représailles se caractérisent par une terreur aveugle : villages pillés et incendiés, paysans massacrés, etc. Les rescapés se réfugient soit en brousse, soit de l'autre côté de la frontière.

---

34. Amnesty International, *Détentions et tueries arbitraires dans la République du Tchad (1982-1983)*, Paris, septembre 1983, AFR 20-03-83, p. 5-6.

35. Dingammadji A., *Le contexte historique du Tchad sous le régime de Hissein Habré*, rapport d'expertise historique, Chambres Africaines Extraordinaires, Dakar, 2013 b, p. 67-69.

36. Les Forces armées du Nord (FAN) ont été transformées en Forces armées nationales tchadiennes (FANT), le 30 décembre 1982.

37. Soudan F., « Tchad. La menace qui vient du Sud », *Jeune Afrique* n° 1190, 26 octobre 1983, p. 36-37.

38. Buijtenhuijs R., *op. cit.* p. 292.

Dans les centres urbains du Sud, de nombreux cadres et simples agents publics, soupçonnées de complicité, sont arrêtés et jetés en prison ou sommairement exécutés. Un exemple parmi tant d'autres : Kélo. À la suite de l'attaque de l'usine d'égrenage de coton de cette ville par les insurgés, le 25 juillet 1983, le maire et son adjoint ainsi que le commissaire de police et sept de ses agents ont été arrêtés et exécutés le 26 juillet [39]. Dans la foulée, plusieurs autres personnes sont arrêtées. Certaines détenues à Kélo, ont été rouées de coups. D'autres ont été transférées à N'Djamena pour y être interrogées. Parmi elles, se trouve le commissaire de police de Laï, Yacoub Bawoyeu Langué. Le 15 août, son corps a été retrouvé dans une rue de N'Djamena, avec des traces de torture [40]. Le Lieutenant Bandoum, responsable de la zone militaire de Doba, qui ne supportait pas les exactions des combattants, a été rappelé à N'Djaména. Peu après, son corps a été retrouvé dans un sac de nylon au bord du fleuve Chari [41].

En dépit de cette répression sans gants, la rébellion codo n'a cessé de gagner en ampleur et de faire tâche d'huile. Une relative accalmie est cependant revenue après un long séjour au Sud d'une mission officielle de paix. Dirigée par le ministre d'État, Djidingar Dono Ngardoum, cette mission a signé plusieurs accords de paix avec différents groupes codos, entre octobre 1983 et mars 1984. Ces groupes s'engagent alors à déposer les armes et à cantonner leurs troupes en vue de leur future réinsertion [42]. Tout allait apparemment pour le mieux lorsque subitement, les hostilités reprennent en septembre 1984 dans des proportions jamais égalées : c'est le début du fameux « Septembre noir ».

↪ *Les événements du « Septembre noir »*

Le « Septembre noir » est le point culminant de la répression politique au Sud du Tchad sous Hissein Habré. Il a duré un an (septembre 1984 à septembre 1985). Il est ainsi appelé parce que c'est à partir de septembre 1984 que cette répression a atteint une intensité inouïe et un haut degré de férocité et de cruauté dans son exécution. Comment en est-on arrivé là ?

La guerre a repris au Sud en septembre 1984 suite à une volte-face des Codos. Rompant avec le processus de réconciliation avec le gouvernement, ceux-ci décident en effet de regagner la brousse en masse dans la nuit du 29 au 30 août 1984. Ils justifient leur acte par l'existence d'un plan secret des FANT visant à les attaquer par surprise et à les exterminer dans leurs différents lieux de cantonnement [43].

Hissein Habré, pour sa part, voit dans ce revirement une trahison motivée par des manipulations libyennes [44]. D'où sa décision de reprendre le contrôle du Sud par la manière forte. Pour ce faire, toutes les forces de répression (FANT, Sécurité présidentielle, Police nationale, DDS, BSIR, etc.) sont mobilisées avec des moyens accrus. Ce

39. Gaulme, F., 1983, « Situation préoccupante dans le Sud. Le Tchad entre deux guerres », *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, 23 septembre 1983, p. 2248.

40. Amnesty International, *op. cit.*, 1983, p. 4.

41. Djarma G., *Témoignage d'un militant du Frolinat*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 183.

42. Dingammadji A, 2013b, *op. cit.*, p. 73-74.

43. Ngomita J., *Le Lieutenant-colonel Pierre Tokinon et les guerres du Tchad*, mémoire de Licence d'Histoire, Université du Tchad, 1993, p. 22.

44. Voir Hauter F., « Comment la guerre a repris dans le Sud », in *Le Figaro* du 4 octobre 1984. Voir aussi *Al-watan*, 23 mars 1985, p. 5.

dispositif est complété par un partage du Sud en trois zones d'influences entre les trois ethnies qui forment la coalition au pouvoir. Les Goranes contrôlent les deux Logone et la Tandjilé. Les Hadjaraï régentent le Mayo-Kébbi et les Zaghawa, le Moyen-Chari [45].

Officiellement, le « Septembre noir » est une opération de pacification visant à casser la rébellion des Codos. Dans la réalité, il a beaucoup plus visé les populations civiles rurales et les cadres, soupçonnés d'être des complices et des soutiens des rebelles.

▷ *Les massacres des populations rurales*

La répression dans les campagnes est l'œuvre des FANT et de la Sécurité présidentielle. Appliquant la tactique de la terre brûlée, ces forces y ont pratiqué une véritable guerre totale.

Le scénario le plus fréquent est le suivant : à bord de plusieurs véhicules, les militaires entrent dans les villages et hameaux, massacrent les habitants, pillent leurs biens, incendient les cases et les récoltes, abattent le bétail, etc. Parfois, ils encerclent les villages par surprise, rassemblent les habitants, ligotent les hommes par petits groupes puis les exécutent collectivement sous une pluie de balles, devant leurs femmes et enfants. Dans plusieurs villages, ils ont également massacré des paysans ayant trouvé asile dans des églises. Dans d'autres, ils ont encerclé ces lieux de culte et les ont incendiés alors que les fidèles s'y trouvaient pour le culte du dimanche. Motif : « *ils sont en train de prier pour les Codos et pour Kamougué* ». Des dizaines de personnes ont ainsi péri dans les églises par balles ou brûlées vives. Des villages comme Nabo, Ngalo et Kaba VI (Moyen-Chari) et Bira (Logone occidental) en gardent encore le douloureux souvenir [46].

Ces différentes pratiques ont instauré dans tout le Sud un climat de terreur qui a poussé des milliers de personnes à se réfugier en brousse ou alors à l'étranger, principalement en RCA et au Cameroun. Rien qu'en RCA, le HCR estimait leur nombre à 40 000 en 1985. L'exil en RCA n'a pas mis les réfugiés hors de danger. En vertu d'un accord de bon voisinage datant du 21 février 1983, les FANT ont été autorisées à poursuivre les « *fauteurs des troubles* » en territoire centrafricain [47]. En janvier 1985, elles ont multiplié des incursions au Nord de ce pays pour attaquer et brûler de nombreux camps de réfugiés : des « *nids de rebelles* » selon elles. Certains réfugiés ont même été capturés et ramenés *manu militari* au Tchad, provoquant des protestations indignées du HCR [48].

▷ *L'élimination des cadres*

Pendant que les campagnes sont mises à feu et à sang, une répression particulièrement meurtrière frappe également les cadres dans les principales villes du Sud : Sarh, Koumra, Doba, Moundou, Laï, Pala, Kélo, etc. Il s'agit d'une opération réfléchie, planifiée et soigneusement menée. Son exécution est confiée à une délégation spéciale

45. *Human Rights Watch*, 2013, *op. cit.* p. 283.

46. Pour plus de details, voir Human Rights Watch, *op. cit.*, p. 311-322.

47. La RCA d'André Kolingba partage avec le Tchad de Hissein Habré, la conviction que la rébellion des Codos participe de la stratégie kadhafienne de déstabilisation de toute l'Afrique centrale.

48. *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, 22 février 1985, p. 460.

envoyée de N'Djaména par Hissein Habré. Elle est dirigée par Mahamat Fadil, un proche du Président de la République.

Le mode opératoire est le suivant : les cadres sont arrêtés [49], le plus souvent de nuit, sur la base de listes nominatives préétablies. Ils sont ensuite enfermés dans des centres de détention en ville. Après quelques heures d'interrogatoire musclé, ils sont sortis pour être sommairement exécutés à la périphérie des villes. Ceci explique pourquoi plusieurs charniers ont été découverts aux alentours des villes du Sud au lendemain de ces événements [50].

En dehors des populations civiles rurales et des cadres, « Septembre noir » a également coûté la vie à plusieurs centaines de combattants codos ralliés et désarmés. Usant de subterfuges divers, les FANT les ont attirés dans des pièges pour les exécuter en masse : à Bébédja, le 16 et à la ferme de Déli, le 17 septembre 1984 [51].

Le calme est revenu au Sud en 1986 après une visite de Hissein Habré dans la région et la signature de plusieurs accords de paix et de réconciliation avec les Codos [52]. Toutefois, le bilan de ces quatre années de répression est catastrophique.

Outre le drame humain, cette répression a laissé des stigmates indélébiles dans les esprits et sur le terrain. Une mission de l'UNICEF et du PAM qui s'est rendue sur le terrain en janvier-février 1985 décrit le Sud comme une « zone sinistrée ». D'après son rapport, « *il n'y a plus rien. Tout est à reconstruire : plus d'écoles, plus de villages, plus de centre de santé* [53] ». Quant à la production cotonnière, elle a connu une chute libre, passant d'un record de 160. 000 tonnes en 1983 à 90. 000 tonnes seulement en 1984 [54]. Depuis, le Sud du Tchad n'a pas retrouvé son équilibre.

2.2 La répression des Arabes

Les Arabes constituent une frange importante de la population tchadienne. Au cours des années 1960 et 1970, ils sont restés à l'écart de la tourmente de la rébellion qui agitait le Tchad musulman. Mieux, ils ont collaboré avec le gouvernement Tombalbaye pour combattre le Front national de libération du Tchad (FROLINAT [55]). À la faveur de l'effondrement de l'État tchadien en 1979, ils créent leur propre mouvement rebelle, le Conseil démocratique révolutionnaire (CDR), avec le soutien de la Libye. Ce mouvement se positionne immédiatement dans le camp anti-Habré, c'est-à-dire le camp pro-libyen.

Ce positionnement s'explique par diverses raisons. Il y a d'abord la séculaire haine intertribale entre Arabes et Goranes. Celle-ci a souvent dégénéré en affrontements sanglants autour des aires de pâturage et des points d'eau [56]. Il y a ensuite les exactions

49. Il s'agit pour la plupart de personnes d'un certain niveau d'éducation, occupant des postes à responsabilités ou ayant une certaine influence sociale.

50. Pour une approche détaillée, voir *Afrique Nouvelle* n° s 1851, 1855 et 1864, décembre 1984 à avril 1985 ; Human Rights Watch ; 2013 :289-293 ainsi qu'Amnesty International, 1984.

51. Human Rights Watch, *op. cit.*, p. 329-337.

52. Dingammadji A., 2013b, *op. cit.*, p. 88-91.

53. *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, 15 février 1985, p. 398.

54. *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, 1er mars 1985, p. 525.

55. *Info Tchad*, 22 octobre 1972, p. 1-3.

56. À ce sujet, voir l'analyse de Jacques Latrémolière in *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, 1er octobre 1985, p. 2673 ainsi que Buijtenhuijs R., *op. cit*, p. 362.

des combattants FAN de Hissein Habré sur les éleveurs arabes et sur leurs troupeaux. Ces violences ont exacerbé le ressentiment des Arabes car à chaque fois, ceux-ci enregistrent de lourdes pertes. Acheikh Ibn Oumar parle d'un « véritable carnage » que les FAN auraient infligé aux éleveurs arabes lors du repli de Hissein Habré dans les montagnes d'Aramkolé [57]. Enfin, et surtout, il y a la proximité culturelle avec la Libye. De ce fait, la Libye de Kadhafi a longtemps utilisé le CDR et les élites arabes comme ses pions, comme des instruments de sa politique d'influence et d'hégémonie au Tchad, et plus particulièrement contre Hissein Habré. Il en résulte que de toutes les multiples tendances politico-militaires tchadiennes (11 au total en 1979), le CDR apparaît comme la faction la plus pro-libyenne. De là son opposition à Habré en tout temps et en tout lieu entre 1979 et 1988.

À cause de cette proximité culturelle et de ce positionnement, les Arabes tchadiens ont été collectivement suspectés sous Hissein Habré, d'être des « alliés naturels de la Libye ». Cette suspicion fait d'eux des « traitres à la cause nationale », des « mercenaires » ou encore des « membres de la légion islamique libyenne », etc. Bref, des ennemis à éliminer purement et simplement !

La persécution des Arabes par Hissein Habré a commencé bien avant son arrivée au pouvoir. L'exemple le plus parlant est celui de l'assassinat collectif, par les FAN, de plusieurs membres de la riche famille Djalal et la confiscation de leurs biens en 1980 [58]. Entre 1983 et 1984, voire au-delà, cette répression a pris de l'ampleur. Les arrestations et les exécutions, individuelles ou collectives, d'Arabes se sont multipliées en rapport avec la guerre contre le Gouvernement d'union nationale (GUNT [59]). À titre d'exemples, la majorité des centaines de prisonniers de guerre du GUNT, exécutés à Faya puis à N'Djaména, en juillet et août 1983 par les FANT sont les Arabes. Ils ont été sélectionnés sur des critères ethniques puis séparés des autres prisonniers avant d'être exécutés [60].

La répression frappe autant les prisonniers de guerre, les civils des zones urbaines et rurales que les combattants volontairement ralliés au régime. Elle a sévi partout où se trouvent les Arabes. Plusieurs témoignages recueillis par Human Rights Watch décrivent comment, des dizaines d'Arabes sont morts en prison suite à de mauvais traitements ou exécutés dans des villages pour diverses raisons : appartenance au groupe ethnique arabe, soupçon de complicité avec le CDR, vente de marchandises d'origine libyenne, possession d'une cassette d'un chanteur libyen [61], etc. Même les combattants arabes déjà ralliés au régime n'ont pas été épargnés. En 1984, 32 d'entre eux ont été arrêtés puis exécutés à Mongo [62].

Même si la répression des Arabes est un fait réel, il convient d'en relativiser l'ampleur. Elle n'a pas été systématique, généralisée et indiscriminée comme cela a été le

57. Acheikh Ibn Oumar, "Témoignage" in Djarma, G., *op. cit.*, p. 334.

58. Human Rights Watch, *Op. cit*, p. 344.

59. Après son renversement le 7 juin 1982, Goukouni Oueddeye a reconstitué un nouveau Gouvernement d'Union Nationale de Transition (GUNT) dans le Nord du pays et a relancé la guerre contre le gouvernement Habré, avec l'aide de la Libye. Les 3 à 4000 combattants arabes du CDR constituent l'épine dorsale de l'armée de ce nouveau GUNT.

60. Human Rights Watch, *Op. cit*, p. 446- 453 et p. 474-475.

61. Human Rights Watch, *op. cit*, p. 361-368.

62. Chambres africaines extraordinaires, *op. cit*, p. 72.

cas contre les Sara. Elle n'a été marquée ni par la mise sur pied d'une commission spéciale de répression, ni par la destruction à grande échelle des villages. Peut-être Hissein Habré craignait-il qu'une répression à outrance des Arabes lui attirât la condamnation et le lâchage de ses précieux partenaires arabes (Irak, Arabie Saoudite, Egypte, Soudan, etc.). Il a au contraire mené, parallèlement à la répression, une politique de la main tendue qui a abouti aux ralliements successifs de plusieurs leaders arabes (Mahamat Sénoussi Khatir et Acheikh Ibn Oumar, entre autres) et des bandes armées.

2.3 La répression des Hadjaraï

« *Machiavélique et ingrat, Hissein Habré se retourne toujours contre ses bienfaiteurs. S'il utilise aujourd'hui des Hadjaraï, des Boulala ou Baguirmiens dans son camp, c'est pour les combattre demain*[63] ». Ces deux phrases glissées hasardeusement par un journaliste dans un article d'*Info Tchad* en avril 1980 sonnent sept ans plus tard comme une prémonition. Hissein Habré, après s'être appuyé sur les Hadjaraï pour se hisser au pouvoir, s'est en effet retourné contre eux pour les réprimer de façon sauvage[64]. On peut distinguer trois phases dans ses relations avec les membres de cette communauté.

2.3.1 La période d'entente cordiale

Le terme Hadjaraï (« montagnards », en français) désigne une poussière de groupes ethniques habitant la région du Guéra, au Centre-Sud du Tchad. À partir de 1978, les Hadjaraï ont adhéré en masse aux FAN sous la houlette de leur chef de file Idriss Miskine. Ils sont, à ce titre, devenus de fidèles compagnons de lutte de Hissein Habré entre 1979 et 1982. En 1982, ils constituent avec les Zaghawa, la principale force de frappe qui a porté Habré au pouvoir. Idriss Miskine a d'ailleurs toujours été l'adjoint de Hissein Habré au sein du Conseil de Commandement des FAN et le numéro 2 du régime dès juin 1982. Preuve de l'entente cordiale avec le Président de la République, il s'est vu confier le portefeuille prestigieux des Affaires étrangères, poste où il a fait preuve de grandes qualités de diplomate. Plusieurs de ses lieutenants sont quant à eux nommés à divers postes à responsabilités. Mais la lune de miel n'a été que de courte durée.

2.3.2 Du malaise hadjaraï à la rupture avec Hissein Habré

Dès 1983, les premiers signes de désamour apparaissent. Du fait de sa très grande popularité nationale et de sa renommée internationale grandissante, Idriss Miskine fait de l'ombre à Habré et suscite sa méfiance. Les relations entre les deux hommes s'en trouvent passablement affectées. Le 3 mars 1983, un de ses lieutenants, Djédé Kourtou Gamar, directeur de l'Agence tchadienne de presse (ATP), échappe de peu à la mort. Sa voiture a essuyé des tirs nourris des éléments de la BSIR. Grièvement blessé au mollet, il a dû être amputé d'une jambe[65]. Le 6 août 1983, au cours d'une

63. *Info Tchad*, 4 avril 1980, p. 3.

64. Par le passé, Habré s'est déjà retourné contre ses bienfaiteurs Tombalbaye, Goukouni, Malloum, Abbo Nassour, etc. Pour lui, les alliances sont circonstancielles et n'ont de valeur que lorsqu'elles lui sont bénéfiques. Elles tombent caduques une fois l'objectif atteint.

65. Voir le témoignage de l'intéressé au procès Habré à travers l'article : « Procès Hissein Habré : Un ancien collaborateur se braque et révèle les circonstances de la mort d'Idriss Miskine », http ://www.leral.net

conférence de presse, Habré crée la surprise en révélant que de hauts responsables de l'administration Mitterrand cherchent à le renverser pour lui substituer Idriss Miskine [66]. Le 7 janvier 1984, la radio nationale annonce, à la stupéfaction de tous, la mort du Ministre Miskine, frappé par « un paludisme aigu [67] ». Cette nouvelle a abasourdi tout le peuple tchadien mais surtout les Hadjaraï.

Rejetant fermement la version officielle, les Hadjaraï estiment que leur héros a été éliminé par empoisonnement parce qu'il représente un danger aux yeux du Président de la République [68]. Il s'en suit un profond malaise dans leurs relations avec Hissein Habré. Après la disparition d'Idriss Miskine, ses partisans se sentent marginalisés voire persécutés par le régime. Maldom Bada Abbas, qui devient la principale figure de proue de la communauté est, à son tour, suspecté. En 1985, il est relevé de ses fonctions de préfet du Guéra au motif d'avoir détourné des vivres destinés aux populations démunies [69].

À sa libération, il crée avec d'autres, dans la clandestinité, un mouvement rebelle, le Mouvement pour le salut national du Tchad (MOSANAT), le 26 octobre 1986. À la suite d'une mutinerie de soldats hadjaraï à Sarh en décembre 1986, plusieurs officiers et soldats hadjaraï sont arrêtés puis exécutés [70]. La tension atteint son comble lorsque deux agents de sécurité d'ethnie gorane tuent un dignitaire hadjaraï qui est, par ailleurs, l'oncle d'Idriss Miskine, dans une rue de N'Djamena en février 1987. Les Hadjaraï expriment alors ouvertement leur « ras-le-bol » et dénoncent l'ingratitude de Hissein Habré. Ce dernier réagit brutalement en limogeant du gouvernement, le 30 mars 1987, les deux ministres hadjaraï, Moussa Kadam et Haroun Godi [71]. Dès lors, la rupture est totale et la voie de la répression, grandement ouverte.

2.3.3 La répression

La répression des Hadjaraï est véritablement entrée dans sa phase intensive dès la mi-mai 1987. En vue de sa mise en œuvre, une commission spéciale a été créée. Toutes les forces de répression (DDS, BSIR, RG, SP, FANT, etc.) ont également été mobilisées. La rébellion du MOSANAT servant de prétexte, tout Hadjaraï est perçu comme un rebelle, un parent des rebelles ou un complice des rebelles. Il est un danger potentiel, donc un ennemi à abattre.

C'est sur les élites que la répression a porté en premier lieu : une sorte de campagne de décapitation. Dans toutes les villes du Tchad, tous les cadres civils et militaires hadjaraï sont massivement arrêtés puis exécutés pour la plupart. Ces arrestations sont le plus souvent suivies de pillage de biens, d'expulsion des familles et de confiscation des maisons des victimes et de leurs proches. Le butin est ensuite partagé entre familles goranes ou mis à la disposition du parti unique, UNIR [72]. Ceux des cadres qui, comme

66. *Info Tchad*, 8 août 1983, p. 13.
67. *Info Tchad*, 9 janvier 1984, p. 1-5.
68. L'histoire leur donne raison. Au procès Habré, plusieurs témoins, dont le médecin qui a établi son certificat de décès, ont révélé qu'Idriss Miskine est effectivement mort par suite d'empoisonnement.
69. Cet épisode est connu au Tchad sous l'appellation « Affaire des administrateurs mange-mil ».
70. Amnesty International, *Tchad. Violations des droits de l'homme en 1988 et pendant le premier semestre 1989*, AFR 20/11/89, septembre 1989, p. 4.
71. Voir le décret n° 050/PR/CAB/87 du 30 mars 1987.
72. Commission d'enquête nationale, *op. cit.*, p. 78-81.

Maldom Bada, Haroun Godi, Saleh Gaba, Abakar Waya, etc., ont réussi à échapper aux mailles du filet, sont retournés au Guéra pour y développer la rébellion. Leur retour entraine une intensification de la répression dans la région.

Au nom de la lutte anti-insurrectionnelle, la terreur s'est déplacée dans les villes et campagnes du Guéra. Les arrestations arbitraires et les exécutions sommaires rythment la vie quotidienne à Mongo, Bitkine, Melfi et dans les villages. Lors de leurs transferts par avion vers N'Djaména, certains prisonniers sont précipités du haut de l'appareil, dans le vide [73]. Dans les zones où les rebelles sont signalés, les villages sont attaqués, pillés et brûlés. Les habitants sont massacrés s'ils n'ont pas fui en brousse ou dans la montagne. De nombreuses personnes sont arrêtées puis brûlées vives dans certains villages. Le cas le plus cruel a eu lieu au village de Djara, dans la sous-préfecture de Melfi. Le 28 mars 1987, une unité de l'armée pénètre dans ce village dont les habitants sont soupçonnés d'être des complices des rebelles. Quarante-deux hommes sont arrêtés, ligotés puis enfermés à clé dans une case à laquelle les militants ont mis le feu. Tout le village est ensuite pillé puis incendié. Seuls les femmes et les enfants sont épargnés et abandonnés à leur triste sort dans les décombres [74].

Comme ailleurs, contre les Sara et les Arabes, la répression des Hadjaraï repose sur le principe de la responsabilité collective. Le discours de sa légitimation mobilise aussi le joker kadhafien. Les insurgés sont de ce fait, présentés comme des « mercenaires de la légion islamique libyenne » ou comme des « agitateurs à la solde de l'étranger ». Comme tels, ils sont perçus comme des ennemis intérieurs, complices ou prolongement de la menace extérieure. De ce fait, le seul sort qu'ils méritent, c'est la destruction.

C'est dans ce sens qu'il faut comprendre la déclaration suivante, faite par Hissein Habré, le 4 août 1987, à l'occasion de l'*Aïd Al Adha* : « *Nous devons être vigilants et combattre l'ennemi* [libyen], *pas seulement sur le front militaire mais également sur le front intérieur du Tchad.* [...]. *Le gouvernement de la III^e République, le peuple tchadien* [...] *ne permettront pas aux agitateurs à la solde de l'étranger d'agir à leur guise. Le gouvernement est décidé à contrecarrer leur action, à les combattre sans pitié. Nous sommes résolus à écraser, s'il le faut dans le sang, ceux qui veulent mettre en cause les acquis de la III^e République. Nous avons payé très chèrement notre liberté, notre dignité et nous ne permettrons jamais, à qui que ce soit, de remettre en cause ce que nous avons acquis par le sang. Le gouvernement est résolu à prendre ses responsabilités et frappera les ennemis du Tchad, les ennemis de la liberté, les ennemis de notre dignité, qu'ils soient à l'intérieur ou à l'extérieur* [75]

Ce discours guerrier explique pourquoi la révolte des Hadjaraï a été brisée dans le sang et la terreur. Quant au MOSANAT, il a été militairement vaincu en décembre 1988. En mars 1990, ses débris se sont joints, au Soudan, aux dissidents Zaghawa de l'« Action du 1^er avril » que dirige Idriss Déby, pour continuer la lutte contre le dictateur Hissein Habré.

73. Djarma G., *op. cit.*, p. 234-236.
74. Human Rights Watch, *Op. cit.*, p. 395–396.
75. *Info Tchad*, 6 août 1987, p. 7.

2.4 La répression des Zaghawa

Les Zaghawa vivent au Nord-Est du Tchad, à cheval sur la frontière avec le Soudan. Comme les Hadjaraï, ils ont été des fidèles compagnons d'armes de Hissein Habré puis des piliers sécuritaires de son régime avant de devenir ses ennemis.

2.4.1 Une décennie de bonne collaboration

Les Zaghawa se sont massivement engagés dans les FAN à la fin des années 70. Ils ont apporté à Hissein Habré, non seulement un grand nombre de combattants aguerris mais aussi des chefs militaires de talent. À ce titre, ils constituent l'une des trois composantes ethniques des FAN. Pendant les sept premières années du régime Habré (1982-1989), les hauts responsables Zaghawa comme Idriss Déby, Hassan Djamous et Ibrahim Mahamat Itno, avaient la haute main sur les forces de défense et de sécurité. Les deux premiers ont été respectivement Chef d'état-major de l'armée entre 1983 et 1989 tandis que le troisième a été Ministre de l'Intérieur de 1984 à 1989. Seules la Sécurité présidentielle et la DDS échappaient à leur contrôle.

Ces trois hommes, comme nous le voyons, ont donc œuvré, chacun à sa manière, à asseoir le régime habréen et à le consolider. Pourtant, le 1er avril 1989, ils décident à la surprise générale de faire défection et d'entrer en rébellion contre Hissein Habré [76]. Cet événement provoque aussitôt le déclenchement d'une répression féroce contre les membres du groupe ethnique Zaghawa, considérés dans leur ensemble comme des complices des dissidents.

2.4.2 Les raisons de la dissidence du 1er avril 1989

L'Action du 1er avril 1989 est le résultat d'une rupture de confiance au sommet de l'État. En effet, après la mise à l'écart des Hadjaraï, la réalité du pouvoir se trouve entre les mains des Goranes et des Zaghawa. Pourtant peu après, un climat de méfiance réciproque s'installe entre les deux groupes, à travers leurs hauts cadres. D'où une détérioration progressive de leurs rapports.

Au lendemain de la retentissante victoire des FANT sur les troupes libyennes en 1987, Hissein Habré et son entourage immédiat commencent à se méfier de l'influence grandissante des trois personnalités Zaghawa précitées [77]. L'ennemi extérieur libyen étant vaincu, la menace d'après eux, ne pourrait venir que de l'intérieur, c'est-à-dire de ces trois hommes devenus célèbres et puissants. La méfiance du président est alimentée par deux faits inquiétants. Il y a d'abord les rumeurs de caches et de trafic d'armes au Nord-Est par des éléments Zaghawa des FANT [78]. Il y a ensuite la multiplication de réunions clandestines par des groupes Zaghawa [79]. Cela a fait croire que ceux-ci préparaient un coup d'État, d'où de nombreuses arrestations opérées parmi eux quelques mois plus tôt.

76. Cet épisode est connu sous le nom de « L'Action du 1er avril ».
77. Haggar, B.-I., 2003, *Tchad. Témoignage et combat politique d'un exilé*, Paris, L'harmattan, 2003, p. 136-137.
78. Allam-Mi, A., *Autour du Tchad en guerre. Tractations politiques et diplomatiques, 1975-1990*, Paris, L'Harmattan, 2014, p. 445.
79. *Idem.*

Du côté des leaders zaghawa, leur méfiance résulte du fait qu'ils se sentent constamment épiés et sous l'épée de Damoclès. L'élimination d'Idriss Miskine en 1984 leur rappelle qu'ils ne sont à l'abri de rien. Enfin, ils ont appris d'une source sûre qu'ils étaient en danger de mort imminente car Hissein Habré chercherait à les éliminer physiquement par surprise [80]. Tous ces éléments expliquent leur fuite de N'Djamena dans la nuit du 1er au 2 avril 1989 en direction du Soudan. Peu après, Ibrahim Mahamat Itno est arrêté dans la banlieue de N'Djaména et tué. Après une rageuse course-poursuite ponctuée de violents combats, Hassan Djamous est à son tour capturé. Ramené à N'Djaména, il est lui aussi tué. Seul, Déby réussit à se réfugier au Soudan où il organise la rébellion.

2.4.3 Une répression totale

La répression des Zaghawa a commencé aussitôt après le 1er avril 1989. Dès les premiers jours, une commission spéciale a été créée tandis que toutes les forces habituelles de répression ont été mobilisées dans tout le pays.

Les opérations sont légitimées par une propagande officielle de diabolisation de l'ennemi et d'incitation au meurtre [81]. Les principaux producteurs de ce discours sont Hissein Habré lui-même et son parti, UNIR. Deux thèmes dominants transparaissent à travers cette propagande. D'un côté on pointe la responsabilité collective des Zaghawa d'où leur désignation comme l'« ennemi » à détruire. De l'autre, on établit un lien entre les insurgés et l'ennemi libyen afin de justifier la répression.

Dans la capitale comme dans les villes des provinces, les Zaghawa sont massivement arrêtés. Ceux des provinces sont transférés par avion à N'Djaména s'ils ne sont pas exécutés sur place. Dans les prisons de la DDS où ils sont détenus dans des conditions inhumaines et régulièrement soumis aux pires formes et méthodes de torture, plusieurs centaines en sont morts. D'autres en ont été régulièrement extraits pour être exécutés nuitamment. Comme avec les Hadjaraï en 1987, les biens des cadres arrêtés sont pillés. Leurs familles sont expulsées de leurs maisons qui changent ainsi de propriétaires. À cause de leurs liens de parenté avec certains leaders de la dissidence, de nombreuses familles ont été soit complètement décimées soit amputées de quelques membres [82].

Dans le Nord-Est (préfecture de Biltine), en pays Zaghawa, la répression a encore été plus sanglante, notamment à Tiné, Bahaï, Iriba et dans certains villages. Les troupes gouvernementales qui y sont déployées en nombre, exercent des représailles régulières sur la population civile. Parfois, elles recourent à des méthodes d'une extrême cruauté, comme en témoignent les deux textes ci-dessous :

« *Dans la préfecture de Biltine ou des centaines de Zaghawa ont trouvé la mort, la répression a été terrible. Victimes innocentes, pour la plupart, ces personnes étaient souvent exécutées sommairement et quelques fois brûlées vives. En effet, à 300 mètres environ de Tiné, sur une colline située entre le camp de passage et l'escadron, un trou dans les rochers a été aménagé et transformé en four crématoire. Les personnes étaient*

80. *N'Djaména Hebdo* n° 11, janvier 1991, p. 6-8.

81. Voir l'appel de Habré à la traque des « ennemis camouflés et rampant dans les rangs », in *Al-Watan* n° 463, 13 mai 1989, p. 3.

82. C'est le cas de la famille Fadoul qui a perdu 11 membres sur 13.

isolément attachées puis aspergées de pétrole ou d'essence. Elles étaient basculées dans le trou ; une bûchette d'allumettes enflammée y était jetée et les personnes mouraient calcinées[83] ».

Le témoignage d'un rescapé, recueilli en 2002, rapporte des faits similaires :

« *Des gens étaient raflés dans les montagnes et enterrés à Iriba. Il ya eu plus de massacres dans les villages qu'à Iriba même.* [....]. *Il y a un endroit isolé, Nganyi-Nganyi, où il y avait un grand trou* [....] *où des gens ont été attachés deux à deux et jetés dans le trou. Ensuite, on a tiré sur eux.* [....] *Abram Kirfi et d'autres personnes emmenées du village Guirguira ont été brûlés dans une case près de Nganyi- Nganyi*[84].

Cette situation infernale a poussé des milliers de Zaghawa à fuir au Soudan [85]. Certains sont allés grossir les rangs de la rébellion d'Idriss Déby au Darfour. Cette rébellion qui rassemble les ennemis Zaghawa, Hadjaraï et Sudistes de Hissein Habré, sous la bannière du Mouvement patriotique du salut (MPS), est soutenue par la Libye, le Soudan, la France et quelques pays d'Afrique noire francophone [86]. Après deux tentatives infructueuses en octobre 1989 puis en mars 1990, les rebelles repassent à l'offensive le 10 novembre. Ils réussissent en seulement 20 jours à chasser Habré du pouvoir. Le 1er décembre 1990, ce dernier se réfugie au Cameroun puis au Sénégal. Comme l'a si bien écrit Sennen Andriamirado, « *on le croyait si fort, il est tombé si vite*[87] ».

3 La nécessité d'un travail de mémoire

Le régime de Hissein Habré n'a duré que huit ans (1982-1990). Il a pourtant causé à tout le peuple tchadien, et surtout aux groupes ethniques qu'il a pris pour cible, un désastre humain sans précédent et de profondes blessures morales. Même plusieurs années après sa chute, les stigmates et séquelles de son régime sont encore visibles et perceptibles.

Des dizaines de charniers et de sites d'exécutions extrajudiciaires (les fameux « abattoirs humains ») ainsi que les prisons-mouroirs, témoins de cette période de terreur et de barbarie, parsèment le pays du Nord au Sud et d'Est à l'Ouest. Les milliers de victimes de cette machine à broyer le peuple, parfois marquées à vie et laissées à leur triste sort, attendent que justice soit faite mais aussi que la mémoire des crimes ne soit pas oubliée. Faute d'avoir retrouvé le corps de leurs parents pour une sépulture décente, de nombreuses familles portent toujours leur deuil. Les veuves et les orphelins sont ébranlés. Beaucoup de survivants sont devenus définitivement infirmes.

Toutefois, si le processus judiciaire se trouve actuellement dans sa phase terminale, la question de la mémoire semble ne pas être la principale préoccupation des différents acteurs. Pourtant, le temps et l'homme faisant patiemment leur œuvre, chaque

83. Commission d'enquête nationale, Les crimes et détournements de l'ex-Président Habré et de ses complices : rapport de la commission d'enquête nationale du Ministère tchadien de le Justice, Paris, L'Harmattan, p. 83.
84. Human Right Watch, *op. cit.*, p. 406-407.
85. Amnesty International, *Rapport annuel*, 1990, p. 257.
86. Dingammadji A., *op. cit.*, p. 125-130.
87. *Jeune Afrique* n° 1563, 12 décembre 1990, p. 18-20.

jour qui passe emporte avec lui une partie de cette mémoire. D'où la nécessité d'une mobilisation de tous autour de cette problématique.

3.1 La priorisation de la démarche judiciaire

Au Tchad aujourd'hui, la question de la mémoire des crimes du régime Hissein Habré n'apparaît pas comme une priorité, ni pour les pouvoirs publics, ni pour les associations des victimes moins encore pour les communautés ethniques ayant fait l'objet de répression. La priorité actuelle est d'obtenir avant tout justice (punition des coupables) et des réparations financières. Cette soif de justice explique pourquoi les démarches entreprises jusque-là ont un but purement judicaire et non mémoriel.

Le processus judicaire a commencé le 29 décembre 1990 par la création d'une commission d'enquête sur les crimes de l'ancien régime. Après 17 mois de travaux, la commission a publié son rapport dont les conclusions sont accablantes. Plus qu'un simple massacre de grande envergure, le régime de Hissein Habré, écrivent les auteurs, a perpétré « un véritable génocide contre le peuple tchadien », avec au bas mot 40.000 morts. Par conséquent, le rapport a recommandé, entre autres, que des poursuites judicaires soient engagées sans délai contre les auteurs. Chose curieuse, le gouvernement, qui est pourtant le commanditaire de l'enquête, se dérobe. Il adopte une attitude amnésique et ne donne aucune suite aux 14 recommandations du rapport [88].

Se sentant lâchées par les autorités tchadiennes, les victimes décident de prendre leur destin en main. En janvier 2000, elles déposent une plainte contre Hissein Habré à Dakar. En octobre, d'autres plaintes sont déposées à N'Djaména. Après vingt-quatre longues années d'attente, faites de torpeur, de rebondissements politico-judiciaires et de dérobades en tous genres, ils voient enfin leur rêve se réaliser. Le 25 mars 2015, 20 agents de l'ancienne DDS sont condamnés à de lourdes peines par une cour criminelle spéciale à N'Djaména. Ils doivent en outre verser, avec l'État, 75 milliards de francs CFA en réparation aux 7000 victimes [89]. Commencé depuis juillet 2015, le procès de Hissein Habré s'est poursui devant les Chambres africaines extraordinaires à Dakar.

Dans tout ce processus judiciaire, la problématique de la mémoire occupe une place somme toute marginale.

3.2 Une mémoire en danger

Faute d'une politique publique de la mémoire, le souvenir des crimes du régime Habré risque de sombrer dans l'oubli et leurs traces, de disparaître à jamais. En effet, il est largement admis de nos jours que dans une situation post-traumatique, comme celle du Tchad de l'après Habré, des mesures de portée symbolique peuvent honorer et apporter une certaine réparation morale aux victimes. Il s'agit d'une sorte de thérapeutique ou de catharsis. Des pays ayant traversé des situations difficiles, comme l'Afrique du Sud (apartheid), le Chili (dictature de Pinochet), le Cambodge (la tyrannie des Khmers

88. Abakar M.-H., *Chronique d'une enquête criminelle : le cas du régime de Hissein Habré, 1982-1990*, Paris, L'Harmattan 2006, p. 19-20 et p. 110-112.

89. Sur ce jugement, voir l'article : « Tchad. Des agents du régime Habré condamnés pour torture », [en ligne], https ://www.hrw.org/fr/news/2015/03/25/tchad-des-agents-du-regime-habre-condamnes-pour-torture ou encore *N'Djaména Bi-Hebdo* n° 1592, 30 mars 2015.

rouges) et le Rwanda (génocide des Tutsi), l'ont appliquée avec succès. Ce dernier pays est devenu un modèle à suivre puisqu'on y note une forte implication des pouvoirs publics dans la mise en place d'une véritable politique de la mémoire [90].

Rien de tel n'existe au Tchad. En lieu et place d'une telle politique, il est plutôt pratiqué une sorte de politique de l'oubli, quelque chose comme ce que Johann Michel appelle « *politique de l'antimémoire* [91] » ou « *antipolitique de la mémoire* [92] ». Celle-ci se traduit par un désintérêt, voire une indifférence totale des autorités étatiques actuelles pour la question. Mahamat Hassan Abakar préfère parler carrément de « profonde mauvaise foi du gouvernement [93] ». Une simple description de la situation permet de mesurer l'ampleur de cette « mauvaise foi » et le danger qui guette.

Il y a d'abord le refus obstiné de procéder à la réparation morale par la prise des mesures symboliques. Entre 1992 et 2015, plusieurs institutions judiciaires ou à vocation sociale ont recommandé ou ordonné à l'État tchadien de prendre de telles mesures afin d'honorer la mémoire des victimes et perpétuer le souvenir des souffrances que le peuple tchadien, dans son ensemble, a endurées. C'est le cas de la Commission d'enquête en 1992, de l'Association pour les victimes de la répression en exil (AVRE [94]) en 1996 et de la Cour criminelle spéciale en mars 2015.

Les recommandations de ces institutions portent, entre autres, sur les points suivants : édification d'un monument, d'un mémorial ou de stèles, baptême de places ou de voies publiques, transformation du siège de la DDS et de la prison « Piscine » en musée, reconnaissance publique et officielle de la responsabilité de l'État, institution de cérémonies commémoratives et d'une journée du souvenir, prise en compte des faits dans les manuels scolaires, etc. Toutes ces recommandations sont strictement restées lettres mortes jusqu'à présent.

Dans tout le pays, des dizaines de charniers et autres sites de mémoire du régime habréen sont laissés à l'abandon. Certains comme l'« Abattoir des Sara » à Diguel et le charnier de Sabangali, tous deux situés à N'Djaména, ont complètement disparu. D'autres, comme celui de Hamr-al-Goz (appelé « Plaine des morts ») dans la banlieue de N'Djaména, sont menacés de destruction et de disparition à cause de l'extension rapide de la ville.

Les nombreuses prisons de la DDS, hauts lieux des pires souffrances sous Hissein Habré, ne sont pas conservées. Le siège même de la DDS et la prison « Piscine », bien que situés dans l'enceinte du palais présidentiel, ne bénéficient d'aucun entretien. Les précieuses archives de cette fameuse police politique, qualifiées d'« Eldorado » et de « mine d'or » par Reed Brody de Human Rights Watch, sont laissées en vrac à la merci des intempéries [95].

90. Korman R., « La politique de mémoire du génocide des Tutsi au Rwanda : enjeux et évolutions », *Droit et cultures* n° 66, février 2013, p. 87-101.

91. Michel J., *Gouverner les mémoires : les politiques mémorielles en France,* Paris, PUF, 2010, p. 178-184.

92. *Idem.*

93. Abakar M.-H., *op. cit.*, p. 123.

94. Association française, fondée par le Docteur Hélène Jaffe.

95. Sur la situation de ces archives, voir les articles suivants : « Hissène Habré : le jour où nous sommes tombés sur les documents de la terreur », *Le Monde Afrique*, 20 juillet 2015, et « Procès Habré : les trois vies des archives de la terreur », *Le Monde Afrique*, 15 septembre 2015.

Les pouvoirs publics ne sont pas les seuls responsables de ce laisser-aller. Les associations des victimes et les communautés ethniques ayant fait l'objet de répression semblent elles-mêmes peu mobilisées sur la question.

3.3 Les raisons du désintérêt

Sur les raisons du désintérêt pour la question de la mémoire, on peut pointer l'absence de volonté politique et le manque d'une culture tchadienne de la mémoire.

Les mémoires douloureuses du passé sont un couteau à double tranchants pour les jeunes nations en voie de construction. Si leur entretien ou leur perpétuation à travers les politiques publiques visent à renforcer l'unité et la concorde nationales par la réconciliation, cette même entreprise est perçue par certains comme un vecteur de haine, d'esprit de vengeance et donc, de divisions. Cela explique pourquoi dans certains pays, les autorités légitimes pratiquent une politique délibérée de l'oubli à travers la dissimulation ou la minimisation de certains événements historiques. Une telle politique aurait pour bénéfice de faire taire le tumulte des déchirements passés, de bannir la haine et la vengeance au profit du vivre-ensemble et de la concorde civile. C'est ce que Johann Michel appelle « oubli-manipulation ».

L'attitude des autorités tchadiennes s'explique-t-elle par ce souci de cohésion sociale ? Pas si sûr. Il s'agit plutôt d'une mauvaise foi qui trahit une gêne. De nombreuses personnalités du régime actuel ont été par le passé de proches collaborateurs d'Hissein Habré. Certaines ont pris une part active aux campagnes de répression. D'où leur manque d'enthousiasme.

Cette attitude peut aussi être interprétée comme l'expression du manque d'une culture tchadienne de la mémoire. Entretenir le souvenir des événements traumatiques ou glorieux du passé à travers des lieux et autres pratiques mémorielles est une pratique étrangère à la culture tchadienne. Elle est un legs colonial dont on ne voit pas encore suffisamment l'importance. Dans un contexte culturel où la primauté de la transmission orale du souvenir est encore d'actualité, la greffe du modèle mémoriel occidental relève, aux yeux de beaucoup, d'un simple mimétisme au bénéfice peu évident. Ceci explique pourquoi depuis l'indépendance, le Tchad ne s'est jamais doté d'une politique de la mémoire. Pourtant, son histoire coloniale et postcoloniale est une succession de tragédies et de hauts faits dignes de mémoire.

De là également, le manque d'intérêt des Tchadiens pour leurs musées et pour les quelques monuments et autres patrimoines hérités de la colonisation. À N'Djaména, certains grands édifices publics légués par le colonisateur, tels que l'ancien palais présidentiel et le camp Koufra, ont été rasés. À Sarh où il y a une forte concentration de vestiges coloniaux, ceux-ci sont dans un état de délabrement avancé sans le moindre espoir d'une future restauration. Dès lors, il est aisé de comprendre le manque de mobilisation des autorités tchadiennes et des victimes pour la question de la mémoire des crimes du régime de Hissein Habré.

3.4 De l'urgence d'agir

Le sombre tableau ci-haut brossé montre que les risques d'oubli et d'effacement de la mémoire des atrocités du régime de Hissein Habré sont réels. D'où l'urgence et la nécessité de procéder à un travail de mémoire. Un tel travail nécessite la mobilisation de tous les acteurs nationaux et internationaux, publics et privés. Il doit couvrir tous les crimes perpétrés par Hissein Habré et ses partisans depuis 1979 jusqu'en 1990. La fin proche du volet judicaire (procès Habré) pourrait offrir l'occasion et le temps de lancer la deuxième phase du processus, c'est-à-dire le volet mémoriel.

Ce travail nécessite au préalable, l'élaboration d'une politique nationale de la mémoire qui, en tant qu'outil de référence, doit servir de socle à toutes les initiatives et activités en la matière. Pour éviter le monopole pesant de l'État, avec les risques de manipulation qu'il comporte, il serait judicieux d'associer étroitement la société civile à la mise en œuvre de cette politique.

4 Conclusion

Le rôle premier des dirigeants politiques est d'œuvrer au bien-être et à la sécurité de leurs peuples. C'est pourtant le contraire qui s'est produit au Tchad sous le régime de Hissein Habré, en dépit d'un discours officiel vantant les vertus de l'État fort.

En réalité, l'État fort habréen n'a été ni un moteur du développement économique, ni un facteur de cohésion sociale et de construction nationale moins encore un protecteur du peuple. Au contraire, il s'est transformé en un terrible monstre démophage. La répression totale des groupes ethniques sara, arabe, hadjaraï et zaghawa en est la plus parfaite illustration. En effet, il ne s'agit pas de petites tueries perpétrées par une milice privée ou par des communautés rivales. Il ne s'agit pas non plus d'une campagne de terreur orchestrée par une secte intolérante ou par un groupuscule terroriste, comme c'est souvent le cas de nos jours. Il s'agit plutôt de massacres systématiques et à grande échelle, bien planifiés et soigneusement exécutés grâce à la mobilisation des moyens de l'État. Le choix de la cible ethnique, la formation de commissions spéciales de répression, l'établissement de listes nominatives de cadres à éliminer, la répétition du même scénario macabre et l'ampleur des destructions et des atrocités montrent qu'il s'agit d'une terreur d'État mûrement réfléchie. Elle vise à causer le maximum de dommages possibles aux groupes ciblés.

Sur les mobiles de cette orgie de violence, il convient de souligner qu'elle participe de la stratégie habréenne de conservation du pouvoir. La mobilisation des moyens de l'État permet d'étouffer ou de mater toute opposition afin de se pérenniser au pouvoir, pour continuer à en tirer profit avec sa famille, son clan, sa tribu. De là, la déviation des forces de défense et de sécurité de leur noble mission de protection des populations pour en faire des forces de répression au service d'un homme et de son groupe. La terreur devient, dès lors, une arme de dissuasion massive : d'où les massacres épouvantables et les atrocités perpétrés impunément çà et là. En tant qu'entreprise de décapitation, l'élimination des cadres participe de la même logique. Elle vise à priver les communautés ciblées de leur leaders et élites et ce faisant, de leur ôter la possibilité d'accéder dans l'immédiat au pouvoir.

Si l'enjeu principal des répressions est la conservation du pouvoir, le régime de Hissein Habré a savamment développé un discours de légitimation pour masquer cette réalité. Ce discours repose sur l'agitation permanente de l'épouvantail kadhafien et la justification de la violence comme une lutte légitime contre l'agression libyenne. Un autre élément de ce discours est la légitimation par le principe de la responsabilité collective. Le crime de rébellion de quelques membres entraîne forcément la responsabilité de tous les membres de leur communauté. Les Sara ont ainsi chèrement payé pour les Codos et Abdelkader Wadal Kamougué, les Arabes, pour le CDR et Acheikh Ibn Oumar, les Hadjaraï, pour le MOSANAT et Maldom Bada et les Zaghawa, pour l'Action du 1er avril 1989 et le trio Hassan Djamous, Ibrahim Mahamat Itno et Idriss Déby.

Quant à la question de la mémoire des crimes du régime de Hissein Habré, elle reste entière. Pour le moment, elle n'apparaît pas comme une priorité pour les différents acteurs du dossier Habré. Leur priorité est d'obtenir avant tout justice et des réparations financières. Ce peu d'engouement pour la question s'explique par l'absence d'une réelle volonté politique au niveau national et le manque d'une culture tchadienne de la mémoire. De ce fait, le souvenir de ces crimes risque de sombrer dans l'oubli et leurs traces, de disparaître à jamais. D'où l'urgence d'agir.